Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 11 juillet 2025

‘Alerte Orange Canicule’ : la ville d’Avignon active ses mesures de protection des habitants

Suite au déclenchement du plan ‘Alerte Orange Canicule’ à compter de ce vendredi 27 juin à midi, la Ville d’Avignon active une série de mesures préventives et d’actions concrètes pour accompagner et protéger l’ensemble de ses habitants, avec une attention particulière portée aux plus fragiles.

« Consciente des risques sanitaires liés aux fortes chaleurs, la Ville d’Avignon a anticipé cet épisode en renforçant son dispositif de prévention. Dès le passage en vigilance jaune, une campagne d’appels téléphoniques a permis de sensibiliser plus de 9 000 seniors inscrits sur le registre communal aux gestes de prévention essentiels », explique la Ville.

Afin de garantir le bien-être de ses citoyens durant cette période intense, la Ville d’Avignon déploie des actions fortes sur l’ensemble de son territoire :

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 11 juillet 2025

• Des visites à domicile pour les seniors : Sur simple demande auprès de la cellule Solidarité, des agents de la Ville et du CCAS se rendront au domicile des personnes âgées qui en expriment le besoin pour s'assurer de leur état de santé et leur rappeler les bonnes pratiques.

• Des îlots de fraîcheur accessibles à tous : La Ville a recensé et développé de nombreux points de fraîcheur. En plus des 9 aires de jeux d'eau et des kiosques brumisants (Square Agricol Perdiguier, Place Croix des Oiseaux, parvis de la gare centre), la majorité des parcs et jardins resteront ouverts en continu, jour et nuit, pour offrir des espaces de respiration.

• Un réseau de lieux frais et climatisés : Pour permettre à chacun de trouver un refuge contre la chaleur, de nombreux lieux municipaux ouvrent leurs portes : musées (Calvet, Petit Palais), bibliothèques (Ceccano, Renaud-Barrault), mairies annexes, ainsi que le CCAS et plusieurs centres sociaux partenaires. La future Maison de la Tranquillité Publique, dès son ouverture le 5 juillet, viendra compléter ce maillage.

• Une communication renforcée auprès des plus vulnérables : Le système d'alerte téléphonique GEDICOM est activé pour diffuser des messages de prévention et d'information directement aux personnes inscrites sur le registre senior.

La Ville d'Avignon appelle l'ensemble de la population à la plus grande vigilance et à la solidarité, en invitant chacun à prendre des nouvelles régulières de ses proches et de ses voisins les plus isolés. Il est rappelé qu'il est crucial de boire de l'eau régulièrement, de se rafraîchir le corps, de maintenir son logement au frais et d'éviter les efforts physiques aux heures les plus chaudes.

Retrouvez l'ensemble des informations, la carte des points de fraîcheur et les conseils de prévention sur le site avignon.fr

L.G.

Les pêcheurs et les gendarmes de Vaucluse s'allient pour la protection des milieux aquatiques

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 11 juillet 2025

À la fin du mois de septembre, Vincent Naturel, directeur de cabinet de la Préfecture de Vaucluse, le Général de division Sylvain Noyau, commandant du Commandement pour l'environnement et la santé (CESAN), Christophe Marcellino, président de la Fédération de pêche de Vaucluse et colonel Cédric Garence, commandant de Groupement de gendarmerie départementale, ont signé une convention de partenariat pour faire de la lutte contre les atteintes à l'environnement un objectif commun.

À travers cette alliance, la Fédération de pêche de Vaucluse et la Gendarmerie départementale s'engagent à partager et à échanger sur les principales menaces locales et sur la délinquance environnementale, particulièrement dans l'objectif de protéger les milieux aquatiques.

Pour faciliter leurs contrôles, les gendarmes de Vaucluse auront désormais accès à Vigipêche, qui permet de contrôler des cartes de pêche. Des séances de partage d'expertise et de formation réciproques seront également mises en œuvre. Des opérations conjointes de contrôle seront également réalisées prochainement.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 11 juillet 2025

La gendarmerie interviendra dans le cadre de la formation obligatoire des gardes-pêche particuliers. Les gardes-pêche fédéraux ou particuliers bénéficieront d'un accès privilégié aux brigades de gendarmerie, dès lors qu'ils seront victimes dans l'exercice de leur fonction de la police de la pêche.

Comment sont protégés les espaces naturels lors de leur fréquentation estivale ?

HOCQUEL A - VPA

Depuis le 15 juillet et jusqu'au 1er septembre, l'Office français de la biodiversité (OFB), en collaboration avec la Gendarmerie, prévient et contrôle les éventuelles atteintes à l'eau et à la nature dans les espaces naturels du Vaucluse.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 11 juillet 2025

Sans effort de préservation de la biodiversité, la fréquentation des espaces naturels menace la faune et la flore en portant atteinte à l'habitat des espèces et en abîmant des écosystèmes parfois fragiles. Une affluence incontrôlée dégrade également les paysages et peut générer des conflits d'usage entre les différents acteurs du territoire.

Afin de contrer ces atteintes à l'environnement,
l'Office français de la biodiversité a lancé une campagne de sensibilisation à échelle nationale. Celle-ci vise à prévenir la survenance de dégradations en enseignant les bonnes pratiques aux usagers de la nature et en alertant sur les comportements à risque.

Dans ce cadre, l'OFB, l'ONF (Office national des forêts) et la gendarmerie de Vaucluse,
sous l'autorité du préfet, participent à des contrôles conjoints sur l'ensemble du département. Leurs patrouilles se déploient dans les différentes réserves biologiques du territoire, du Mont Ventoux au Petit Luberon. Le dispositif s'étend aussi au-delà des zones protégées afin de s'adapter à l'affluence et à l'évolution des risques. Par exemple, les bords de Durance font partie des espaces surveillés. Cette opération s'inscrit dans le cadre de la stratégie nationale pour les aires protégées 2030 (SNAP) et de la stratégie nationale de contrôle en matière de police de l'eau et de la nature de janvier 2024.
MMH

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 11 juillet 2025

Montmirail Copyright Hocquel A -VPA

Carpentras : la Ville fait don de gilets pare-balles à une association ukrainienne

La Ville de Carpentras a décidé de faire don de 14 gilets pare-balles d'une valeur de 500€ chacun à l'association Gilet Ukraine qui les expédie ensuite dans le pays qui vit actuellement une période de guerre. Carpentras est la première ville du Vaucluse à avoir fait don de ce type de matériel.

Carpentras s'engage pour venir en aide aux ukrainiens. La municipalité a annoncé ce mercredi 17 juillet,

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 11 juillet 2025

avoir fait don de 14 gilets pare-balles à l'association Gilet Ukraine, fondé en mars 2022 qui récupère des gilets pare-balles « déclassés » des forces de l'ordre, les reconditionnent et les expédient ensuite sur les zones de conflit, sur le sol ukrainien.

Le matériel offert provient de la police municipale de la ville de Carpentras qui compte 25 agents à plein temps. En France, les fournisseurs de gilets pare-balles garantissent les qualités de balistiques de leur produit pendant cinq ans. Au-delà, ils sont considérés comme « déclassés » ou « réformés » et ils sont généralement détruits même s'ils sont toujours fonctionnels et prêt à l'emploi. La ville de Carpentras a choisi plutôt que de privilégier cette solution, de les donner à une association qui agit concrètement en faveur des Ukrainiens.

Plusieurs avantages pour Carpentras

Cette initiative que la ville de Carpentras a décidé de mettre en place, offre également de nombreux avantages pour la commune. Le premier est bien évidemment le soutien humanitaire que cette action apporte. En fournissant les gilets, la ville vauclusienne contribue à la protection des civils et des médecins sur place, présents dans les zones de conflits.

Le second avantage est que cette action permet une réduction des dépenses pour la Ville qui aurait dû payer des couts liés à la destruction des gilets. Le dernier qui est directement lié au second, relève d'un caractère environnemental. En évitant la destruction de ce matériel, la commune diminue la pollution associée à l'opération d'élimination.

Appelez-moi Durance !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 11 juillet 2025

Pour passer à la vitesse supérieure en matière de protection de l'environnement, dans une vingtaine de pays, des défenseurs de la nature ont obtenu que certains écosystèmes soient reconnus comme des entités juridiques à part entière. Ce statut leur donne de facto des droits et en particulier pour les protéger. Dans le Vaucluse, le collectif SOS Durance Vivante, a lancé un processus similaire pour la Durance, qui pourrait ainsi devenir une personne à part entière.

Doter la nature d'une personnalité juridique est un acte qui pourrait être bien plus important que de permettre de trainer devant les tribunaux ceux qui la menace. Reconnaître à la nature des droits, c'est en définitive un changement de paradigme, un vrai débat philosophique, voire démocratique. Ainsi, en l'espèce on considère que l'homme n'est plus souverain sur la nature mais une simple composante du vivant. Ce qui peut se concevoir. Mais les interrogations sont nombreuses. Tout d'abord, on reconnaît que les dispositifs juridiques existants ne sont pas efficients, à commencer par la législation européenne qui en matière environnementale est déjà très élaborée et plutôt contraignante. De plus les associations de défense de l'environnement, ont accès à la justice et peuvent représenter les écosystèmes menacés. Mais peut-être qu'il faut aller encore plus loin ?

Le droit de la Nature l'emporterait sur le droit des hommes

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 11 juillet 2025

En définitive, la question qui se pose : faut-il des « règles » ou un « droit » ? Dans le premier cas ce sont les hommes qui édictent les règles dans le second, c'est la nature. Le droit de la nature l'emporterait ainsi sur le droit des hommes. C'est la subordination du politique au scientifique. Et, qui seront ces scientifiques qui définiront les contours et le cadre des possibles ? Quels contrôles ou contre-pouvoirs le peuple aurait-il sur leurs décisions ? En l'espèce il peut s'agir d'un vrai glissement démocratique. Tout serait alors possible puisqu'il s'agit de l'avenir du monde donc du notre… Comme un petit goût de déjà vu !

Ne serait il pas plutôt possible de trouver une articulation entre le scientifique et le politique qui soit autre qu'une subordination ? Au travers de ces propos je me fais que le porte-parole des pour et des contre et aussi des questions qui sont posées. Il ne faut pas négliger pour autant l'urgence de la situation mais, mais n'oublions pas un des fondements de notre démocratie : « le gouvernement du peuple par le peuple, pour le peuple » (article 2 de la Constitution).

La Durance mérite toute notre attention et le fait de lui enlever son article défini pourrait être une première étape vers une nouvelle considération pour cette rivière nourricière. Alors vive Durance !

Patrimoine : luttez contre le pillage et le commerce illicite

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 11 juillet 2025

L'Association « Elus et Citoyens pour le Patrimoine Vauclusien » organise une journée thématique « Protection du patrimoine archéologique en Vaucluse – lutter contre le pillage et le commerce illicite », ce vendredi 30 juin à Sainte-Cécile-les-Vignes.

Cette journée ouverte à toutes et tous est organisée en collaboration avec Xavier DELESTRE, Conservateur régional de l'Archéologie, représentant le Ministère de la Culture, en présence de Violaine DEMARET, Préfète de Vaucluse, de Bernard ROUDIL, Sous-préfet de Carpentras, du Colonel Cédric GARENCE, Commandant du groupement de gendarmerie départementale de Vaucluse, de Jean-Baptiste BLANC, Sénateur de Vaucluse, de Dominique SANTONI, Présidente du Conseil départemental de Vaucluse (Sous réserve) ou de son représentant, de Bénédicte MARTIN Vice-présidente de la Région Sud.

Pour participer à cette journée thématique, contactez elus-citoyen-patrimoine@outlook.fr et demandez le bulletin de réponse avant le 21 juin (places limitées).

Vendredi 30 juin, à partir de 8h30 à la salle Camille Farjon, Sainte Cécile les Vignes.